



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DDT 24 / SADD
Pôle ADS
Arrivé le :

13 DEC. 2021

**Direction régionale
des affaires culturelles**

La Préfète de région

Service régional de l'archéologie

à

Affaire suivie par :
Hervé GAILLARD
05 57 95 02 66

Direction départementale des Territoires de la Dordogne
18 Rue du 26e RI
CS 74000
24024 PERIGUEUX CEDEX

herve.gaillard@culture.gouv.fr

Références : PC02426421D0050-1

À l'attention de Mme Muriel Rond,

Bordeaux, le 26/11/2021

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement

Références : MENESPLET (DORDOGNE), 2021 - Les Fontanelles

PC02426421D0050

Votre courriel du 17 novembre 2021

Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 17 novembre 2021.

Je dispose d'un délai de 1 mois à compter de cette date, pour vous notifier une prescription de diagnostic ou vous faire connaître mon intention d'édicter une prescription de fouille ou de demander la modification de la consistance du projet. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serai réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète de région,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie


Xavier MARGARIT